

# MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

## **MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LIMOGES : MODIFICATION DU RÈGLEMENT ECRIT**

### **DATES DE LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC**

Limoges Métropole informe les personnes intéressées qu'une mise à disposition du public portant sur la modification simplifiée du PLU de Limoges se déroulera **du lundi 11 décembre 2023 au vendredi 12 janvier 2024 inclus.**

### **LIEU DE LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC**

Un porter à la connaissance du public des pièces du projet de la modification simplifiée du PLU de Limoges ainsi qu'un registre où seront consignées les observations, remarques et suggestions du public, seront déposés **en mairie de Limoges, dans les locaux situés au 31 avenue Baudin, du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et au siège de Limoges Métropole, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.**

Les pièces du projet seront également disponibles sur les sites internet de la commune de Limoges et de Limoges Métropole.

### **PUBLICITÉ**

Avis affiché en mairie de Limoges et au siège de Limoges Métropole 8 jours au moins avant l'ouverture de la mise à disposition au public et pendant toute sa durée.

- Site internet de la commune de Limoges : <http://www.limoges.fr>
- Site internet de Limoges Métropole : <http://www.limoges-metropole.fr/>

### **DÉCISIONS POUVANT ÊTRE ADOPTÉES AU TERME DE LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC**

Adoption d'une délibération par Limoges Métropole sur les résultats de la mise à disposition du public approuvant la modification simplifiée n°2.